



Depot de plainte gendarmerie ou police?

Par **philou du 13**, le **01/04/2020** à **16:06**

Bonjour,

J'habite en ville et je dois déposer plainte puis-je le faire dans n'importe quelle unité de service de police ou de gendarmerie ou uniquement dans les services de police?

La gendarmerie peut-elle refuser ma plainte ou doit-elle m'envoyer dans une unité de service de police.

Tout simplement la gendarmerie ne prend pas de plainte au civil mais uniquement pour les militaires?

Exemple j'habite une grande ville et il y a les deux unités gendarmerie et service de police puis je aller aussi bien à l'un comme à l'autre?

J'ajoute qu' proximité de mon domicile il y a les deux unités.

Merci de me confirmer

Par **philou du 13**, le **01/04/2020** à **17:56**

Bonjour Yukiko et merci du retour

Bien que pour la plainte par courrier étant adressé au Procureur de la République ça je le savais mais c'était juste pour savoir au niveau des plaintes au commissariat ou à la gendarmerie est ce que les grandes villes doivent faire l'objet de dépôt de plainte uniquement au service de police ou de gendarmerie ou les deux?

Merci pour le retour.